

N° 659
12 NOVEMBRE
2007

LUIS

L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE



- LE 20 NOVEMBRE : TOUS EN GRÈVE
- SECOND DEGRÉ : REVALORISER NOS MÉTIERS

ENTRETIEN 4

- E. TODD, UN INTELLECTUEL ICONOCLASTE

MÉTIER, CATÉGOS 6

- ORIENTATION : DE NOUVEAUX « SPÉCIALISTES »

SUR LE TERRAIN 7

- ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF : L'ÉCOLE APRÈS L'ÉCOLE

ÉDITO

VIVE LE DIALOGUE SOCIAL



Rencontre le directeur de la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) est normalement l'occasion de débattre des orientations de la politique ministérielle et de sa mise en œuvre. En principe. On le pensait encore ce lundi en préparant l'audience prévue pour la fin d'après-midi.

Les préoccupations et sujets brûlants ne manquent pas et exigent des réponses : budget et suppressions massives de postes, brevet des collèges, accompagnement éducatif, réforme annoncée des lycées, avenir des STI, orientation... Nous avons rencontré un directeur enthousiaste quand il

s'agit de parler du socle commun, prolix sur l'expérimentation du livret de compétences, bref prêt à discuter de ce qui est fait, mais totalement muet sur l'avenir et les projets ministériels. Silence expliqué en une phrase : le travail de la DGESCO est un travail technique et les services attendent les annonces du ministre.

Difficile tout de même de croire que les services « techniques » ne travaillent pas sur des hypothèses et que les annonces du ministre ne sont précédées d'aucune étude. Sans doute devons-nous attendre une déclaration du ministre à une radio périphérique ou une interview dans la presse écrite pour découvrir ses décisions... Vive le dialogue social !

■ Claudie Martens, cosecrétaire générale

POUR LE SERVICE PUBLIC, POUR L'ÉDUCATION

20 NOVEMBRE : TOUS LES FONCTIONNAIRES EN GRÈVE

Cheminots, gaziers, pêcheurs, personnels d'Air France, magistrats, fonctionnaires, ANPE... la liste des sujets de conflits ne cesse de s'allonger et le nombre des mécontentements de croître. Aux salariés des différents secteurs se sont ajoutés les étudiants protestant contre la réforme des universités, adoptée en force l'été dernier par le Parlement.

Qui s'étonnerait de cette constestation quand on a affaire à un gouvernement qui vient assurer des réformes de fond, à contre-courant de notre modèle social, le plus vite possible et en bornant la concertation à des ajustements marginaux ?

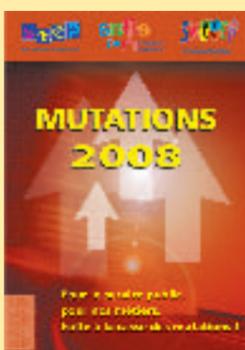
Quand tous les rapports montrent que les dépenses contraintes (logement, alimentation, santé) augmentent et pèsent de plus en plus lourd sur les classes populaires ?

Quand est écartée l'idée d'une revalorisation salariale à la fonction publique et qu'il est question de remettre en cause le SMIC tandis que les prix sont à la hausse ?

Tous les ingrédients de la mobilisation sociale sont désormais réunis et les luttes des différents secteurs ouvrent la question des convergences. Le récent avis du Conseil sur les retraites proposant un nouvel allongement de la durée de cotisation à 41 annuités d'ici 2012 éclaire la stratégie gouvernementale sur les retraites, et les dégradations progressives pour tous accomplies au nom de l'équité. La cohérence des attaques contre les différents services publics, au nom du « moins de service », « moins de personnels », « moins d'État » justifie la convergence des mécontentements dans l'ensemble des ministères. D'ores et déjà, plusieurs **Suite page 2** ▶▶▶



MUTATIONS



Avec ce numéro de l'Université Syndicaliste, vous trouverez notre supplément *Mutations 2008* : à lire attentivement !

LES ETUDIANTS SE MOBILISENT



Universités

Le mouvement de contestation de la loi LRU s'intensifie dans de nombreuses universités. L'UNEF appelle à amplifier le mouvement.



►► Suite de la page 1

POUR LE SERVICE PUBLIC, POUR L'ÉDUCATION 20 NOVEMBRE : TOUS LES FONCTIONNAIRES EN GRÈVE

rendez-vous de grève sont programmés, le 14 novembre à la SNCF, RATP, EDF-GDF, avec une reconduction possible du mouvement, le 20 novembre à l'appel des fédérations de fonctionnaires, le 29 novembre à la justice, à la fin du mois à l'ANPE.

Le gouvernement est affaibli, pris en flagrant délit de mensonge sur le pouvoir d'achat, thématique centrale de la campagne, objet de critiques venues de tous bords. Il n'en est pas moins déterminé à poursuivre ses réformes et la faiblesse actuelle de l'opposition politique joue en sa faveur.

Il faut donc se préparer à un mouvement sur la durée, avec le souci de mener des campagnes d'opinion, avec des initiatives diversifiées, des temps forts, la volonté de construire les convergences en s'appuyant et en développant les mobilisations des secteurs en lutte, de permettre pleinement l'émergence des revendications des uns et des autres tout en les articulant. C'est pourquoi le 20 novembre, nous appelons sur une plate-forme intégrant les questions de

salaires, emplois, services publics, retraites ; invitons ce jour-là les collègues à poser dès maintenant la question des suites et à en discuter en prenant en compte tous ces paramètres, sur les plates-formes comme sur la recherche de l'unité entre des luttes sur des enjeux communs.

La FSU a proposé aux fédérations de fonctionnaires une rencontre très rapide après le 20 novembre, pour en faire le bilan et envisager les suites ; il faudra agir de même dans l'éducation, là où les semaines prochaines devraient être annoncées toute une série de mauvais coups, des suppressions de postes dans les académies à la suppression d'enseignements au lycée selon les séries, en passant par les pressions sur les personnels pour l'imposition des heures supplémentaires.

La CAN du SNES aura à envisager dans ce cadre les modalités d'action les plus aptes à rassembler et à permettre un mouvement durable.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

MOYENS DES SYNDICATS

LE MEDEF EN QUESTION ?

L'affaire des caisses noires de l'UIMM, premier bailleur de fonds du Medef, offre l'occasion à certains médias de jeter le discrédit sur les organisations syndicales. Quelques rappels pour le SNES.

Les moyens du SNES proviennent de trois sources : les cotisations de ses adhérents, les décharges d'enseignement pour une partie de ses militants et le bénévolat militant pour la grande masse de tous ceux qui agissent sur le terrain, dans les conseils d'administration de nos lycées et collèges par exemple.

LES COMPTES DU SNES

Avant chaque congrès, le SNES rend public et soumet au vote des adhérents le rapport financier national. Les calculs obéissent aux règles comptables nationales. Il n'y a pas d'exception syndicale. Les comptes sont vérifiés et certifiés chaque année par un cabinet d'expertise comptable. Sur le dernier exercice clôturé, les ressources du SNES-S4 se montaient à 8,819 millions d'euros constitués pour 8,033 millions de cotisations syndicales soit 91 % des ressources. Les autres ressources sont pour moitié les ressources publicitaires, petites annonces, et pour moitié des charges mutualisées avec les sections académiques.

Le SNES ne reçoit aucune subvention.

Pour le SNES, seul le syndicalisme d'adhésion, financé essentiellement par les cotisations, est gage d'indépendance.

Les sections académiques du SNES (S3) publient leurs comptes et sont soumises aux mêmes règles et exigences.

LES DÉCHARGES SYNDICALES

Aucun militant du SNES n'est rémunéré par le SNES. En fonction dans un établissement scolaire, en charge d'élèves, tous sont salariés de l'Éducation nationale.



© Gina Sanders - Fotolia.com

L'abattement de service au titre de leur activité syndicale découle de l'application des décrets de 1982 sur le droit syndical valables pour toute la fonction publique.

L'Éducation nationale dispose de 1233 emplois destinés à l'activité syndicale pour 1 138 000 personnels décomptés, soit 0,1 % du total des emplois de l'Éducation nationale, dotation répartie entre les syndicats proportionnellement à leur audience mesurée par les résultats aux élections professionnelles.

Le mode de calcul de la dotation étant dégressif, l'Éducation nationale, plus gros ministère, n'est pas favorisée. De plus – contrairement à d'autres ministères – elle ne remplit pas toutes ses obligations : locaux syndicaux, coûts téléphoniques, acheminement postal...

Le SNES contribue largement aux décharges de la FSU, qui n'en dispose que de très peu. L'extension du droit syndical dans la fonction publique aussi reste donc à bien des égards un sujet d'actualité et de revendications.

■ **Luc Muller, Jean-Jacques Mornettas**

RUE DE LA BANQUE TOUJOURS LÀ !

En France, 3 500 000 personnes sont victimes du mal-logement ou des expulsions locatives.

Pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur cette question, 300 familles campent depuis le 3 octobre dernier rue de la Banque à Paris. Elles sont régulièrement (6 fois en 1 mois) la cible d'un acharnement policier commandité par le gouvernement désireux de les voir retourner à l'invisibilité de la précarité ordinaire.

Les tentes, dont un grand nombre ont été financées par la solidarité d'individus ou d'organisations, mais aussi la literie, ont été confisquées à quatre reprises, pour une valeur de 4800 euros. L'association *Droit Au Logement* a contacté la FSU et d'autres organisations afin qu'elles contribuent à assurer au mieux la sécurité des familles en lutte pour un logement, en participant à l'organisation d'un service d'ordre unitaire destiné à assurer une présence pour faire barrage pacifiquement et témoigner de l'élargissement de cette lutte.

La FSU a répondu favorablement et sollicité ses militant-e-s pour un soutien solidaire. Dans un communiqué le 5 novembre, elle a souhaité rappeler que l'absence d'accès à un logement pérenne a des incidences graves sur la vie des familles, la vie professionnelle des parents, la scolarité des enfants, expliquant parfois des dif-

ficultés d'apprentissage ou des comportements perturbés. Pointant le comportement des forces de l'ordre, elle a demandé au gouvernement d'assurer plutôt leur protection, et surtout la mise en oeuvre de dispositions rapides pour le relogement immédiat des sans-logis et des mal-logés et la construction massive de logements sociaux (il manque 1 million de logements sociaux en France).

Constatant que ces familles n'ont pas de logement, qu'elles se voient proposer seulement un hébergement, à la merci de marchands de sommeil ou au gré des trous dans les plannings de réservation des chaînes hôtelières d'hébergements, la FSU dénonce un gouvernement qui, plutôt que de mettre véritablement en oeuvre le droit au logement et d'appliquer la loi de réquisition (2 millions de logements vacants selon l'INSEE), de mobiliser des logements HLM disponibles ou d'obliger les communes à appliquer la loi SRU par des pénalités conséquentes et renforcées, envoie aux familles les forces de police pour les déloger et empêcher la visibilité de leur lutte.

Elle invite ses membres à être présents en nombre le dimanche 11 novembre à 14 h rue de la Banque, pour affirmer leur solidarité avec ce combat juste qu'est le droit à un logement pour tous.

■ **Philippe Castel**



© DR

Mobilisation pour Ibrahim

Ibrahim ARPACI, kurde de 21 ans, en rétention au Mesnil Amelot, devait comparaître le 12/11 au Tribunal de Meaux. Ses camarades du LP de Thorigny (77) devaient s'y rendre, son lycée a fait grève le 8 novembre en soutien. Nous avons appris que son expulsion est en cours.

Il risque la prison et des violences en Turquie (d'une famille kurde militante, il a refusé le service militaire).

Arrivé en 2005, il a suivi des cours pour intégrer un LP, espérant travailler dans l'entreprise familiale de climatisation. Ses oncles et tantes sont reconnus réfugiés politiques, son recours devant le TA de Melun contre son arrêt de reconduite à la frontière a été rejeté.

Appelez, écrivez, faxez au préfet de Seine-et-Marne michel.guillot@seine-et-marne.pref.gouv.fr et à son chef de cabinet, tél. 01 64 71 75 09 - fax : 01 64 71 75 25, ainsi qu'au ministère de l'Immigration.

Fax : 01 55 55 49 20



<http://www.educationsansfrontieres.org/>

Bis repetita

Responsable du service juridique du Collectif pour les Droits des Sans-Papiers de Montreuil où il vit depuis cinq ans, Talibé Kebe a été arrêté le mercredi 31 octobre à Bordeaux et placé en centre de rétention. Débouté d'une demande d'asile politique en 2003, il avait présenté une demande de régularisation à la préfecture de Bobigny dans le cadre d'un dépôt collectif du CDSP de Montreuil. De nombreuses organisations, dont la FSU, se mobilisent pour obtenir sa remise en liberté, l'abrogation de la mesure d'éloignement et l'examen de sa situation en vue d'une admission au séjour.

Sa demande d'asile politique vient à nouveau d'être rejetée.

LE 20 NOVEMBRE TOUS EN GRÈVE

La grève nationale du 20 novembre à l'appel des huit fédérations de fonctionnaires CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, Solidaires, CFTC, CGC, va constituer une étape très importante de mobilisation après la journée du 18 octobre. Dans l'Éducation, les cinq fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA appellent tous les personnels de la maternelle à l'Université à la grève. Les échos des établissements et la montée grandissante de la contestation augurent bien de la réussite de la journée.

Pour la fonction publique

Les fédérations de la fonction publique, CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, Solidaires, CFTC, constatent que les deux revendications prioritaires, le pouvoir d'achat et l'emploi public, ne sont toujours pas prises en compte par le gouvernement. Face aux exigences d'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous, et de refonte globale de la grille indiciaire, sont évoquées par le gouvernement des « mesures concrètes et ciblées » sur une partie des agents de la fonction publique. Face aux exigences d'un service public de qualité et de proximité, répondant encore mieux aux besoins de toute la population, basé sur des emplois publics statutaires, il est répondu par le Premier ministre : « Moins de

services, moins de personnels, moins d'État », confirmé par la suppression de plus de 22 000 postes dans le projet de budget 2008. Devant le refus persistant du gouvernement de répondre aux exigences et face à ces reculs inacceptables pour les personnels et les usagers, nos organisations considèrent que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir satisfaction.

Dans la continuité de leurs démarches, les organisations appellent tous les agents des trois versants de la fonction publique (État, territoriaux, hospitaliers) à faire grève, à se rassembler et à manifester le 20 novembre 2007 (jour du vote du budget à l'Assemblée nationale) dans toute la France, sur nos exigences en matière de salaires, d'emploi public, de défense du service public, de ses missions et du statut de la fonction publique.

Communiqué des organisations syndicales de la fonction publique du 22 octobre



Pour l'Éducation

Les fédérations de l'Éducation FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA appellent tous les personnels de la maternelle à l'Université à la grève mardi 20 novembre pour dénoncer les 11 200 suppressions dans l'Éducation nationale, la remise en cause d'objectifs de réussite pour tous dans le système éducatif, le développement de la précarité et le chômage de milliers de collègues. L'UNEF appelle également les étudiants à faire du 20 une journée d'action dans les universités. L'UNL et la FIDL appellent les lycéens à participer massivement à la mobilisation du 20 novembre pour dénoncer « la politique du gouvernement qui poursuit le démantèlement du service public d'éducation ».

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de l'appel à la grève de tous les fonctionnaires pour l'emploi, les salaires, la défense des services publics et du statut de la fonction publique. L'exigence d'une véritable réforme solidaire des retraites sera pour le SNES, avec toute la FSU, également au cœur de cette journée. Des manifestations seront organisées dans tous les départements. Vous trouverez l'ensemble des rendez-vous sur notre site www.snes.edu.

■ Claudie Martens



Pour la réussite de tous les jeunes, nous voulons d'autres choix budgétaires, d'autres choix pour nos métiers, nos statuts, nos salaires et nos retraites :

- **une politique éducative ambitieuse** (assurant l'égalité de tous les élèves sur l'ensemble du territoire, la relance des ZEP, la garantie des horaires et programmes nationaux, le renforcement des moyens au collège pour préparer efficacement à des poursuites d'études et de la diversification des voies de formation au lycée) ;
- **l'ouverture de véritables négociations sur :**
 - les carrières** (des carrières plus attractives, une meilleure reconnaissance de nos qualifications et une plus grande mobilité choisie) ;
 - les rémunérations** (revalorisation du pouvoir d'achat du point d'indice et reconstruction de la grille fonction publique) ;
 - les services** (réduction du temps de travail, intégration dans nos services de l'ensemble des tâches constitutives de nos métiers, prise en compte de la diversité des conditions d'exercice, décharges pour la concertation).
- **le pouvoir d'achat des pensions de retraite**
- **un plan de programmation des recrutements et des emplois, le réemploi et un plan de titularisation des non-titulaires ;**
- **un autre budget** (objectif à terme de 10 % du PIB consacré à la dépense intérieure d'éducation avec comme première étape le retour au niveau de 1995) ;
- **un véritable débat national sur les retraites et les financements nouveaux afin de garantir le niveau de 75 % à 60 ans.**



UNIVERSITÉS

Le mouvement de contestation de la loi LRU (« Libertés et responsabilités des universités ») s'intensifie dans de nombreuses universités : 10 sur 85 étaient bloquées mercredi 7, des assemblées générales ont eu lieu dans 45 universités sur 84. Jeudi 8, première journée de manifestations dans de nombreuses villes de France à l'appel du Collectif étudiant contre l'autonomie des universités (CECAU). Après une rencontre avec la ministre Valérie Pécresse, l'UNEF a appelé à « amplifier le mouvement » et à « décider de la grève dans un maximum d'universités » sur une plate-forme élargie aux revendications budgétaires. Vendredi 9 novembre une trentaine d'universités étaient touchées par des mouvements de grève.

Le SNESUP s'est inscrit pleinement dans les manifestations du 8 et dans leur convergence avec l'appel à la grève du 20 novembre.

La loi vise essentiellement l'« autonomie renforcée » et remodèle en profondeur l'Université. Parmi les principaux dangers, le risque de figer une hiérarchie des établissements conduisant à des universités à plusieurs vitesses, les mesures de dérogation au statut de la fonction publique qui ouvrent la voie à la défonctionnarisation des personnels. À noter l'absence dans le même temps de mesures budgétaires significatives qui permettraient d'améliorer la prise en charge des étudiants, et de résorber la précarité des personnels.

Les mobilisations se multiplient dans différents secteurs sur des sujets différents Point sur les appels et les actions au moment où nous imprimons

« moins de services »



« moins de personnels, moins d'État »

(François Fillon)

ÉNERGIE

La CGT et FO appellent à une grève reconductible à partir du 14 novembre. La CFDT et la CFE-CGC ont décidé jeudi dernier de s'engager aussi dans le mouvement le 14. Au total, ces quatre organisations représentent plus de 95 % des voix aux élections professionnelles à EDF-GDF.

TRANSPORTS

- À la SNCF, après le succès historique de la grève du 18 octobre (75 %), l'intersyndicale (CGT-FO-CFTC-SUD Rail-UNSA-CFE-CGC) appelle à la grève reconductible à partir du mardi 13 novembre à 20 heures sur « la réforme des régimes spéciaux, le fret, l'emploi et les salaires ». La CFDT cheminots se joint « à la grève reconductible » du 14 « sur la réforme des régimes spéciaux et le fret ».
- À la RATP, la CGT, l'UNSA, FO, Sud et les Indépendants (FSI), totalisant quelque 75 % des voix, ont décidé d'appeler à la grève, reconductible à partir du 14 novembre, la CFDT et la CFTC appellent à la grève de 24 heures le 14.

JUSTICE

Le syndicat de la magistrature et trois syndicats de fonctionnaires de justice (USAJ, CGT, CFDT) appellent à une journée de grève le 29 novembre contre la réforme de la carte judiciaire.

EMPLOI

Les personnels de l'ANPE et de l'UNEDIC se mobilisent contre le projet de fusion des deux organismes qui, au nom de l'intérêt des demandeurs d'emploi, risque en fait de dégrader le service rendu, de renforcer la pression sur les chômeurs et de conduire à une suppression massive d'emplois à l'ANPE comme à l'UNEDIC. Après la mobilisation du 18 octobre, une nouvelle grève se prépare pour la fin novembre-début décembre.

ENTRETIEN AVEC Emmanuel Todd

Les recherches d'Emmanuel Todd l'ont conduit à considérer que le comportement démographique des populations et les structures familiales avaient un rôle déterminant dans l'histoire des sociétés. Thèse qu'il confirme dans son dernier ouvrage *Le rendez-vous des civilisations*⁽¹⁾, qu'il a écrit avec Youssef Courbage, et qui renouvelle le regard porté sur les liens entre démographie et société dans le monde musulman.

Le regard d'un intellectuel iconoclaste

L'Université syndicaliste : Quel regard portez-vous sur la logique de la politique économique – celle du paquet fiscal, du « choc de croissance », de la relance de la demande – menée depuis l'élection du nouveau président de la République ?

Emmanuel Todd : Dans un contexte de pression sur les salaires par les pays en développement rapide, la notion de relance par la demande intérieure n'a aucun sens. La seule façon de relancer les salaires, et donc la demande intérieure, c'est d'introduire une certaine dose de protectionnisme aux frontières de l'Europe. Depuis l'élection, je constate un abandon de toute volonté de résoudre les problèmes économiques et une politique banale mais pathologique de cadeaux fiscaux dans un contexte d'emballement des inégalités. On veut nous faire croire qu'on va ainsi doper la croissance mais tout ce qu'on peut doper, c'est la fuite des capitaux vers l'extérieur. Il est évident que les plus riches vont avoir encore plus d'argent et exporteront leur richesse sous forme de capitaux. Dans le domaine économique, il y a un véritable aveuglement des gens riches sur eux-mêmes. Ce que fait Sarkozy ne relève pas de la politique économique mais de la pulsion sociale.

L'US : Cette politique ne rechercherait donc pas l'efficacité ?

E. T. : L'efficacité n'est plus la préoccupation première de la classe politique actuelle. La vraie préoccupation de Sarkozy, c'est de gérer le corps électoral avec efficacité.

L'US : Comment jugez-vous la position du président de la République vis-à-vis de la Banque Centrale Européenne et sa politique de l'euro fort ?

E. T. : Que l'euro soit trop fort est une évidence. Mais aujourd'hui une politique de dévaluation compétitive ne constitue pas une solution. Les problèmes ne sont plus à cette échelle et les politiques de gestion monétaire sont devenues insuffisantes pour sortir des contradictions de la mondialisation économique. Le seul moyen d'agir efficacement, c'est de rétablir une certaine régulation au niveau des blocs continentaux pour créer des ensembles protégés à l'intérieur desquels il nous serait possible de relancer des outils de type keynésien comme l'intervention de l'État ou la relance de la demande. Nombreux aujourd'hui sont ceux aux yeux desquels les politiques de régulation ou de protection sont dépassées et les politiques monétaires modernes. C'est une grave erreur.

Par ailleurs, le vrai problème n'est pas l'euro fort mais la faiblesse du dollar, qui s'explique par le fait que l'économie américaine n'est pas saine. Les États-Unis sont avant tout un pays de consommateurs qui exporte finalement assez peu.

L'US : En matière d'immigration, le gouvernement mène une politique restrictive et sélective en prônant l'immigration choisie. Comment le démographe juge-t-il cette politique migratoire ?

E. T. : À ce sujet, il faut lire l'ouvrage de François Héran, *Le temps des immigrés*, qui rétablit la vérité des chiffres. Quantitativement, l'immigration n'est pas un problème crucial en France. Nous sommes l'un des pays d'Europe où il y a



le moins d'immigration et ce n'est pas un sujet qui passionne l'opinion. Mais il y a une instrumentalisation de cette thématique et plus largement des jeunes issus de l'immigration, qui sont des Français, à des fins politiques.

Pendant la campagne électorale, Nicolas Sarkozy a su capter l'électorat du Front National en provoquant les banlieues. Je suis convaincu que l'inflammation des banlieues de novembre 2005 a porté la poussée sarkozyste du premier tour. En tant que ministre de l'Intérieur, il a quasiment été au-delà de ce qu'a fait Le Pen car il n'en est pas resté au verbe. Maintenant, une fois élu, il doit fidéliser l'électorat d'extrême droite, d'où la loi Hortefeux et les tests ADN qui sont une véritable provocation. Cependant, on aurait tort d'en rester à une dénonciation de cette politique : Sarkozy la mène sciemment et démontre ainsi sa loyauté envers l'électorat du Front National.

Le sarkozysme obéit à une double logique : donner de l'argent aux riches et désigner des boucs émissaires pour donner la satisfaction aux défavorisés de frapper plus faibles qu'eux. Actuellement, les boucs émissaires, ce sont les immigrés, les jeunes de banlieue, certains fonctionnaires. Le risque, c'est que 95 % des Français se rendent compte que ce sera un jour à leur tour d'être désignés comme les ennemis.

L'US : Cela vous conduit-il à critiquer l'attitude de l'opposition ?

E. T. : Nous sommes dans une société qui sue l'angoisse à cause de la globalisation et des délocalisations. Les classes dirigeantes n'ont pas les moyens, ou ne se donnent pas les moyens, de régler les problèmes économiques. La gauche, en se limitant à une dénonciation morale des tests ADN, valorise les mesures de Sarkozy mais surtout elle trahit son incapacité à proposer des solutions économiques, comme elle l'a fait pendant toute la campagne présidentielle.

L'US : Dans votre dernier ouvrage, *Le rendez-vous des civilisations*⁽¹⁾, vous répondez à l'Américain Samuel Huntington qui évoquait en 1993 la confrontation à venir entre

Les déterminants d'une société sont liés aux mouvements éducatifs. Les sociétés qui s'alphabétisent s'inscrivent dans une tendance à l'optimisme et à la démocratisation. À l'inverse, des sociétés plus avancées mais marquées par la stagnation éducative développent des tendances inégalitaires et donc des inégalités économiques.

l'Islam et l'Occident. Vous annoncez, au contraire, un reflux du religieux dans le monde musulman et une modernisation des sociétés. Quel est le sens de votre démarche ?

E. T. : Notre livre essaie de montrer que la notion d'un monde musulman unifié et menaçant est absurde et que l'islamisme doit d'abord être considéré comme un phénomène de transition. Nous sommes partis d'une démarche empirique, celle de chercheurs qui étudient des recensements. Ce qui est classique dans notre livre, c'est de rappeler que la transition démographique est un phénomène universel et que le monde musulman l'a largement amorcée. L'alphabétisation des populations est pour nous une donnée explicative fondamentale. Il y a une corrélation maximale entre hausse de l'alphabétisation et baisse de la fécondité. Il faut même avouer une hérésie : il y a une corrélation légèrement supérieure entre l'alphabétisation des hommes et la chute de la fécondité plutôt qu'entre l'éducation des femmes et la baisse de la fécondité.

L'élément le plus novateur de notre thèse est l'établissement d'un lien entre cette transition démographique et le reflux du religieux. Dans *L'invention de l'Europe*⁽²⁾, il m'était déjà apparu clairement qu'il y avait deux pré-conditions à la baisse de la fécondité : un certain niveau d'alphabétisation et un effondrement de la pratique religieuse que j'avais particulièrement analysé pour la France à partir de la Révolution, premier pays à pratiquer le contrôle des naissances. Dès les années 1730-1740, on constate, surtout dans le bassin parisien, un effondrement du recrutement des prêtres, donc du système religieux. Or, on observe la même logique dans le monde protestant mais à partir des années 1870-1880. Ainsi, dans toutes les civilisations, une crise religieuse précède la baisse de natalité. Si on en revient au monde musulman contemporain, on constate des indices de fécondité souvent inférieurs à 3, et même proches de 2 en Tunisie et en Iran par exemple. On peut alors formuler deux hypothèses : soit, l'islam serait en dehors des lois démographiques universelles et il pourrait donc y avoir baisse de la fécondité et forte pratique religieuse ; soit, on fait l'hypothèse que l'islamisme et la réaffirmation du reli-

gieux sont l'écume d'une vague de fond qui est l'ébranlement du religieux, point de départ d'une désislamisation en profondeur des sociétés.

À mon sens, la crise actuelle du monde musulman n'est pas une réaction à la diffusion des valeurs occidentales, c'est d'abord une crise endogène. Les sociétés qui s'alphabétisent et qui pratiquent le contrôle des naissances remettent en cause les rapports d'autorité. C'est donc une crise de transition.

L'US : En donnant le primat aux facteurs endogènes, vous proposez une analyse nouvelle des mutations du monde musulman...

E. T. : Notre occidentalisme idéologique nous empêche de comprendre de l'intérieur d'autres sociétés. Dans le livre, nous sommes cependant modérés. Dans certaines régions – le Maghreb et l'Asie centrale soviétique – on peut parler d'une influence directe de l'Europe sans être pour autant ethnocentriste.

L'US : Si on revient au sujet de l'alphabétisation et de l'éducation, vos analyses sont beaucoup moins optimistes pour les pays développés...

E. T. : On observe en effet un niveau éducatif très élevé mais aussi une stagnation éducative, dès le milieu des années 1960 aux États-Unis et à partir des années 1990 en France. Sans régresser, les sociétés développées cumulent stagnation éducative et refragmentation de la société. C'est un bon terreau pour la montée des inégalités et la crise de la démocratie.

Je crois de plus en plus que les déterminants d'une société sont liés aux mouvements éducatifs. Les sociétés qui s'alphabétisent s'inscrivent dans une tendance à l'optimisme et à la démocratisation. À l'inverse, des sociétés plus avancées mais marquées par la stagnation éducative développent des tendances inégalitaires et donc des inégalités économiques. Mais il ne faut pas interpréter cette stagnation comme une régression, c'est d'ailleurs toute la pertinence des analyses d'Éric Maurin dans *La nouvelle question scolaire*. Si on prend la situation actuelle d'enfants d'immigrés et qu'on regarde leur trajectoire, elle est clairement ascendante car leurs parents sont souvent analphabètes. Ensuite, le problème, c'est celui du marché du travail. La réalité qu'il faut rappeler aux enseignants aujourd'hui, c'est qu'ils ont mené le niveau éducatif de la population française à un niveau jamais atteint auparavant.

■ **Propos recueillis par Alexis Chabot et Carole Condat**

(1) Youssef Courbage et Emmanuel Todd, *Le rendez-vous des civilisations*, collection « la République des idées », Éditions du Seuil, 178 p.

(2) Éditions du Seuil, collection Points, 1990 et 1996, 685 p.

Emmanuel Todd, démographe et historien, docteur en histoire de l'université de Cambridge, diplômé de l'IEP de Paris, est chercheur à l'Institut national d'études démographiques (INED). Ses principaux ouvrages sont *La Chute finale* (1976), *Le destin des immigrés* (1982), *L'invention de l'Europe* (1990), *L'illusion économique* (1997), *Après l'Empire* (2002).



« Tu ne peux pas tout enseigner à un homme ; tu peux seulement l'aider à le trouver en lui »

GALILÉE

SECOND DEGRÉ

REVALORISER NOS MÉTIERS

Alors que le comité « Pochard » chargé de rédiger le Livre vert sur la situation enseignante poursuit ses travaux, les questionnaires arrivent en nombre au SNES. Enseignants, CPE et CO-Psy confirment largement dans leurs réponses les besoins de mesures urgentes pour leurs métiers. Loin de l'exemple anglais dont nous vous livrons témoignage dans ce numéro.

QUESTIONNAIRES PREMIÈRE ANALYSE

Plus de 2 000 questionnaires individuels sont d'ores et déjà arrivés au SNES. 1 375 réponses ont fait l'objet d'une première analyse. Le premier lot de réponses est à l'image de la profession enseignante dans le second degré : 728 femmes pour 631 hommes, de tous les départements de France, 700 collègues en collège, 547 en lycée, 59 sur des remplacements. 735 d'entre eux ont moins de 40 ans, 405 de 41 à 55 ans. Toutes les disciplines sont représentées. Le métier est majoritairement qualifié de passionnant ou enrichissant mais aussi difficile, fatigant et dévalorisé. À la question « que faut-il faire prioritairement pour améliorer le métier d'enseignant ? » les résultats sont très nets : 69 % mettent en priorité la réduction des effectifs des classes puis le renforcement des équipes de personnels qualifiés et ensuite le développement du travail en groupes.

Le constat sur une charge de travail très importante et surtout en progression est très largement partagé. Les situations d'exercice à prendre en compte dans le cadre d'une extension des décharges sont d'abord pour les collègues les services sur plusieurs établissements et les affectations en éducation prioritaire. Concernant les questions sur le service, 81 % sont d'accord avec le principe d'un service défini hebdomadairement en heures d'enseignement. Du côté des questions ouvertes « je veux » « je ne veux pas », sont fortement affirmés, la volonté de préserver la liberté pédagogique, le rejet de la bivalence, le refus de l'élargissement des pouvoirs des chefs d'établissements, en particulier pour l'évaluation des enseignants, la question du pouvoir d'achat et l'exigence d'une revalorisation. Le SNES poursuit l'analyse

sur les autres éléments du questionnaire et surtout saisit chaque jour les questionnaires qui arrivent en nombre. À venir après cette période de vacances, le retour des fiches établissements. N'hésitez pas à participer à l'opération dans votre collège ou lycée, ou individuellement par papier ou en ligne sur www.snes.edu.

■ Claudie Martens



Le mérite en question

Le 19 septembre, Nicolas Sarkozy annonçait son intention de généraliser la rémunération au mérite dans la fonction publique, déjà expérimentée dans plusieurs ministères. Aux Finances, ils sont ainsi 6 000 à voir leur salaire évoluer en fonction de critères de performance, mais nombre de personnels s'interrogent sur l'opportunité de fixer des objectifs individuels à des agents qui travaillent forcément dans un cadre collectif, dénoncent la prime des cadres très peu transparente et le flou dans l'évaluation. A l'équipement, la direction départementale de l'Aisne a décidé d'introduire « des différences importantes sur des petits nombres de personnes ». Refusant le saupoudrage, elle fait varier jusqu'à 50 % la prime annuelle des

catégories C d'un montant moyen de 2 200 euros, mais seulement pour six ou sept agents « ciblés » sur 140.

À la justice, un Juge administratif peut voir 13 % de sa rémunération annuelle varier en fonction de critères « pas toujours très clairs » et l'on peut voir des primes supprimées pour partie après un congé maternité par exemple. La rémunération au mérite se trouve souvent en butte aux principes mêmes du service public. Comment évaluer le travail d'un juge ? Le seul dispositif pertinent serait d'évaluer tout un service, mais pas un magistrat seul. Un reproche souvent fait à la rémunération au mérite dans la fonction publique, dont le caractère collectif du travail est la base même de son efficacité.

■ Matthieu Leiritz

POUVOIR D'ACHAT DIALOGUE BLOQUÉ

Le ministère organise une table ronde et un groupe de travail autour de trois thèmes : pouvoir d'achat, dialogue social, parcours professionnels. Premier bilan sur le pouvoir d'achat.

Depuis le 1^{er} octobre, six réunions se sont tenues dans le cadre de la « conférence sur le pouvoir d'achat ». À l'origine programmée le 12 novembre, la réunion de mi-parcours se présentait fort périlleuse, à quelques jours de la grève unitaire du 20 novembre, tant les blocages demeurent sur les questions essentielles. Elle a été reportée au 3 décembre.

Le premier débat porte sur le maintien du pouvoir d'achat de tous. Pour les fédérations syndicales, l'atteinte de cet objectif passe par la revalorisation du point d'indice de la fonction publique au niveau de l'inflation. Tout autre calcul revient à nier le principe de carrière, constitutif du statut, puisqu'il condamne les fonctionnaires à remonter par leurs promotions d'échelons une grille transformée en escalator qui descend. Pourtant l'administration persiste à vouloir inclure dans la mesure du pouvoir d'achat toutes les évolutions des traitements, particulièrement celles dues à l'avancement.

Face à l'exigence d'une reconstruction de l'ensemble de la grille, qui n'assure plus actuellement la rémunération des qualifications ni le droit à la mobilité des fonctionnaires, l'administration affirme qu'il faudrait s'en tenir à quelques priorités. Insistance gouvernementale aussi pour valoriser les indemnités et heures supplémentaires, en lien avec l'instruction présidentielle d'ouvrir le chantier de l'individualisation de la rémunération. Alors que la loi impose aux employeurs privés la tenue de négociations annuelles, le ministre du Budget voudrait ne pas être lié par une telle obligation.

Révélatrices du blocage actuel, les mesures dérisoires et limitées à un très petit nombre de fonctionnaires (voir ci-dessous), annoncées par Eric Woerth le 26 octobre, montrent qu'en dégageant pour les traitements de ses agents des moyens aussi étriqués, le gouvernement a peu de chance de voir s'instaurer des négociations sereines sur les rémunérations. Il est urgent que le Président et sa majorité, eux qui ont fait de la question du pouvoir d'achat une priorité de leurs programmes électoraux, entendent les revendications des fonctionnaires. Elles sont communes à tous les salariés actifs et retraités.

Saisissons l'occasion du 20 novembre pour nous exprimer fortement.

■ Anne Féray

ENSEIGNER EN... ANGLETERRE

Woodlands, établissement public dans la banlieue de Londres, 1 000 élèves de 11 à 16 ans. Susan y enseigne le français depuis 10 ans.

L'US : Peux-tu décrire ton service ?

Je fais cours à cinq classes par jour (cours de 50 minutes) du lundi au vendredi. S'ajoute à cela le temps consacré à la préparation de cours et à la correction des copies. Inclus de façon statutaire dans mon service, il doit correspondre à 10 % de mon temps d'enseignement. Mais cela ne suffit pas. Je me retrouve souvent à corriger les évaluations à la maison ! D'autre part, même si les tâches administratives ont diminué grâce à l'accord national de 2003, j'ai la responsabilité d'assurer le suivi des absences de mes élèves (saisie informatique). Nombreux formulaires d'évaluation à remplir, une heure minimum de réunion par semaine dans l'établissement. Beaucoup trop de temps passé à rédiger les préparations de cours que mon professeur coordonnateur peut être amené à contrôler. Un point positif : grâce à l'accord national, on est passé d'un maximum de 38 heures annuelles à quelques heures seulement de remplacement à effectuer. À l'horizon 2009 ce remplacement ne sera qu'exceptionnel.

L'US : Quelles sont tes préoccupations dans l'exercice quotidien du métier ?

Je ne suis pas sûre de pouvoir rester sur le poste que j'occupe à présent, tout simplement parce que l'enseignement des langues n'est plus obligatoire pour les élèves de 10/11 ans. Je vais peut-être devoir trouver rapidement un autre établissement où me faire embaucher. D'autre part, les problèmes de discipline sont parfois difficiles à gérer. C'est toujours compliqué quand on a des élèves issus de milieux culturels très différents et dont l'anglais n'est pas la première langue. Bénéficier d'actions de formation continue est loin d'être facile puisqu'il faut passer par le chef d'établissement. Enfin, le fait d'être soumis à des évaluations internes et externes de l'établissement conduit à une pression parfois difficile à supporter. Le palmarès des établissements avec la publication des « League Tables », qui repose sur les résultats nationaux des évaluations des élèves, a des effets pervers. Les autorités locales d'éducation (LEA) peuvent fermer du jour au lendemain un établissement si les résultats des élèves sont « mauvais ».

■ Propos recueillis par O. Cordelier



Voyage en Finlande

Des membres de la commission Pochard seront en visite en Finlande fin novembre. Ils ne pouvaient faire moins que d'aller voir comment les choses se passent du côté des champions toutes catégories des évaluations PISA ! Mais il est à craindre que les envoyés français ne retiennent que les aspects bivalence et maxima de service des enseignants dans le système finlandais. Nos collègues de l'OAJ de Finlande ont interrogé le SNES sur cette énième visite. À leur question « sur quoi voulez-vous que nous insistions pour vous être utiles ? » nous avons répondu : le haut niveau de qualification, la formation par la recherche et à la recherche, l'attractivité des salaires de début de carrière.

Salon de l'éducation Du 22 au 25 novembre

Le bac : levier pour l'élévation des qualifications
Un débat organisé par le SNES samedi 24 à 9 h 45.



La France ne cesse de baisser !

C'est ainsi que Xavier Darcos communique sur les résultats de l'étude PISA 2006 portant sur les sciences (*France Culture*, le 3 novembre 2007). Or, PISA ne permet pas actuellement de mesurer des évolutions (ou alors, sans signification statistique). Et surtout les chiffres sont sous embargo OCDE jusqu'au 3 décembre. Faut-il croire qu'il n'est pas nécessaire de les avoir pour leur faire dire ce que l'on veut ?

Pouvoir d'achat

Les « mesures ciblées » du ministre de la Fonction publique pour améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires :

- indemnité de 700 euros bruts (en catégorie A) pour les agents stagnants depuis 5 ans au moins dans le dernier échelon de leur grade ;
- la possibilité de rémunération d'heures sup pour les personnels de catégorie B ;
- la possibilité du paiement de quatre journées épargnées sur un compte épargne temps (cela n'existe pas pour les catégories du second degré) ;
- le paiement d'heures supplémentaires non récupérées pour les personnels des hôpitaux.

« Je suis toujours prêt à apprendre, bien que je n'aime pas toujours qu'on me donne des leçons »

WINSTON CHURCHILL

ORIENTATION

DE NOUVEAUX « SPÉCIALISTES »

Depuis plusieurs semaines, le ministre de l'Éducation nationale et le délégué interministériel pour l'Orientation, Bernard Thomas, multiplient les déclarations sur l'orientation. Xavier Darcos avait en effet déclaré lors du colloque de « l'association jeunesse entreprise » que « pour rendre plus efficace le dispositif d'orientation et assurer la réussite de tous les élèves, il [lui semblait] particulièrement important que les enseignants soient en mesure de les informer sur les métiers et les formations existantes ». Peu de temps après, Bernard Thomas regrettait que « le système d'information sur les formations, les métiers et l'emploi [ait] été laissé à des spécialistes, les CO-Psy au détriment des acteurs principaux de l'Éducation nationale, c'est-à-dire les enseignants ».

Lors de l'audience accordée au SNES le 5 novembre, Bernard Thomas n'a pas apporté de réponses crédibles à la mise en œuvre d'une réelle complémentarité entre professeurs principaux et CO-Psy. Bien au contraire, il a insisté sur le rôle essentiel des enseignants auxquels il faudrait « faire davantage confiance ». Selon lui, ce sont eux qui sont les mieux placés, connaissant bien leurs élèves, pour informer sur les métiers et les formations. Il préconise d'ailleurs des stages en entreprise pour les enseignants. Notre interlocuteur s'est dit très attentif aux propositions qui seraient faites par la commission Pochard dans ce domaine.

Le rôle des CO-Psy est par contre complètement passé sous silence. L'argument de la mauvaise image des personnels et des services a une nouvelle fois été utilisé pour justifier le remplacement d'un départ en retraite sur cinq. Le SNES a développé ses propositions pour un travail en complémentarité mais encore faut-il qu'il reste suffisamment de CO-Psy et de CIO pour travailler avec les enseignants et les équipes d'établissement !



L'audience auprès du cabinet n'a malheureusement pas été plus rassurante.

Le diagnostic sur les sorties sans qualification a été une nouvelle fois réduit à un manque d'information en faisant l'impasse sur les carences institutionnelles : manque de place dans certaines sections, difficultés d'affectation, refus de redoublement en BEP dans certaines académies. La complexité des processus psychologiques liée à l'élaboration des projets est également systématiquement ignorée, voire repoussée au

nom des bonnes pratiques européennes, et la spécificité des conseillers d'orientation-psychologues n'est pas clairement reconnue.

Un premier pas vers des enseignants « Maîtres Jacques » qui devront tout à loisir passer des cours à l'accompagnement de l'orientation, en passant par l'écoute, le suivi des absences et les problèmes de vie scolaire.

Le 20 novembre, c'est pour cela aussi qu'il faut réclamer des postes !

■ Roland Hubert, Catherine Remermier

BAC STG

PEU D'AVANCÉES

Le BO n° 32 du 13/09/07 précise les modalités du baccalauréat LV en STG. Désormais l'évaluation en expression orale (EO) prend appui sur un document issu d'une banque nationale, et une nouvelle grille distingue LV1 et LV2, mais il n'y a aucun recul significatif sur le CCF (contrôle en cours de formation).

Pour le SNES, il faut que l'évaluation de l'EO se passe pendant une période d'une semaine maximum arrêtée nationalement, le plus tard possible dans l'année, avec échange systématique d'examineurs entre établissements. Ces examinateurs doivent recevoir un ordre de mission et être indemnisés, en particulier s'ils font passer les épreuves en dehors de leurs heures de cours.

Le BO n° 37 du 18/10/07 cadre l'évaluation de la compréhension orale (CO), dont l'expérimentation devient « élargie et obligatoire » : seule la LV1 est concernée, elle sera évaluée en CCF, les protocoles (document sonore et questionnaire, barème de correction) seront élaborés nationalement, l'épreuve durera 30 minutes et il y aura trois écoutes. La note obtenue ne sera pas intégrée dans la note du baccalauréat mais figurera sur le livret scolaire. Les dates fixées nationalement pour l'expérimentation en métropole ont été rectifiées dans le BO du 8/11/07 : elle doit avoir lieu entre le 31 mars et le 2 avril.

Le SNES avait demandé que l'épreuve ne soit pas intégrée dans le bac avant qu'ait lieu une expérimentation généralisée. C'est le cas.

Mais des questions demeurent :

- une seule langue va être évaluée en CO, pourquoi ?
- pour éviter le CCF, une évaluation en CO ne pourrait-elle par exemple être « accrochée » aux épreuves écrites terminales ?

■ Thérèse Jamet-Madec, Bruno Auer

QUESTIONS/RÉPONSES DROITS FAMILIAUX

Mon congé maternité débute pendant une période de vacances, puis-je quand même bénéficier du report de la période prénatale sur la période postnatale ?

Oui, la loi du 5 mars 2007 concernant le report est applicable aux agents titulaires et non titulaires de l'État. Le report peut être de trois semaines maximum augmentant d'autant le congé postnatal. Et ce report n'est pas conditionné à l'exercice effectif des fonctions pendant la période précédant l'accouchement. Une enseignante en congé la veille du début de la période prénatale peut bénéficier de ce report prévu par la loi.

Mon enfant souffre d'une maladie qui nécessite ma présence à certaines périodes de l'année, puis je bénéficier de congés particuliers afin d'assurer cette présence sans prendre de temps partiel ?

Oui, vous avez droit à un congé de présence parentale (la présence d'un parent auprès de l'enfant devant être justifiée par

un certificat médical) qui peut être pris sous forme de journées d'absence dans la limite de 310 jours ouvrés (renouvelables en cas de rechute de la maladie de l'enfant) sur une période de 3 ans maximum. Ces congés ouvrant droit à une allocation de présence parentale, dont le montant diffère suivant votre situation personnelle, étant donné qu'aucun traitement n'est versé pendant ces périodes.

Mon compagnon élève ses deux enfants en garde alternée, je suis enceinte de mon premier enfant. Puis-je bénéficier d'un congé maternité pour troisième enfant ?

Oui, ce droit vous est ouvert si les enfants de votre compagnon sont à la charge du ménage au sens des règles applicables en matière d'allocations familiales. Nous vous conseillons donc de vous mettre en relation avec votre caisse locale qui vous fournira un justificatif de votre situation.

■ Ingrid Darroman, ingrid.darroman@snes.edu



Marseille, 2 octobre

Mardi 2 octobre, tournée des établissements à Marseille : les heures d'information syndicale dans 5 lycées différents ont permis de rencontrer plus de 150 collègues. La demande d'un mouvement unitaire était bien présente, même si les interrogations sur sa construction à quelques jours du 18 a fait débat. Les suppressions d'emplois programmés dans le budget, la commission Pochard, les inquiétudes sur l'avenir des séries du lycée, la lecture de la lettre de Guy Môquet sont autant de sujets qui renforcent la détermination et alimentent l'interpellation du mouvement syndical.

Toulouse, 16 octobre

Réunion de nombreux S1 pour débattre des réformes dans la fonction publique et l'Éducation. La proximité du 18 octobre a amené à revenir sur les questions de stratégie syndicale et d'unité. Plusieurs interventions ont développé l'idée qu'il fallait reprendre pied, ne pas laisser le terrain de valeurs comme le travail au Président, affûter nos campagnes d'opinion, préciser le sens de nos revendications afin de ne pas être enfermés dans l'image du refus. Si les analyses sur le 18 octobre différaient en partie, peu de divergences à l'inverse sur le fait de réussir cette première étape et ne pas obérer les suites, de mobiliser nos secteurs et de prévoir un conflit long, ponctué d'actions diversifiées, sur le budget d'abord.

Retraités déterminés

De nombreuses rencontres ont eu lieu en octobre entre les responsables nationaux « retraités » et les retraités du SNES et de la FSU à Charleville-Mézières, Gap, Carcassonne, Talence, Grenoble, Poitiers, Réalmont... Très engagés dans les actions en cours et déterminés à les poursuivre avec les actifs, ils entendent bien faire entendre leur voix : ils ne sont pas prêts à accepter la rétrocession d'un trop perçu de 0,5 % sur leurs pensions de 2007 ! La semaine bleue a été l'occasion avec les sections fédérales de Retraités-FSU et la FGR-FP de redire leur colère et l'urgence qu'il y a à prendre des mesures pour la revalorisation de leurs pensions, pour l'amélioration de leur pouvoir d'achat, sur les questions de dépendance et d'hébergement. Les retraités ne sont pas des « coûts », ce sont des citoyens comme les autres, qui s'acquittent de leurs devoirs et sont fondés à exiger leurs droits.

« L'élève, comme la rivière, aimerait suivre son cours tout en restant dans son lit »

ALBERT CAMUS

ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF PLUS OU MOINS D'ÉCOLE ?

Mesure phare annoncée pour la rentrée par le ministre Darcos comme une réponse à la solitude des « orphelins de 16 heures », le dispositif d'accompagnement éducatif doit théoriquement être mis en place à compter du 8 novembre dans tous les collèges de l'éducation prioritaire... avant d'être généralisé à tous les collèges à la rentrée prochaine.

La circulaire du 13 juillet 2007 précise que le dispositif doit obligatoirement comprendre trois domaines éducatifs qui ne sont pas de même nature : aide aux devoirs et aux leçons, pratique sportive, pratique artistique et culturelle. Le premier domaine va toutefois bien au-delà de la seule aide aux devoirs puisque les collèges sont autorisés à proposer de « l'approfondissement disciplinaire » ou « des moments d'apprentissage différents » par exemple.

PLUS OU MOINS DE MOYENS ?

Même si la formule « orphelins de 16 heures » est caricaturale (nombre de collégiens ont parfois cours jusqu'à 17 h 30), la mesure répond à une forte demande sociale de prise en charge des élèves après les cours pour du soutien scolaire ou des études. Que le service public propose gratuitement des activités qui étaient jusqu'ici prises en charge par le secteur marchand, les collectivités territoriales ou des associations complémentaires de l'école peut donc paraître très séduisant. Mais la mesure ne doit pas faire oublier que des milliers d'emplois d'enseignants ont été supprimés lors de cette rentrée et que des suppressions encore plus importantes sont programmées pour les années à venir. Alors qu'elles subissent une dégradation des conditions d'enseignement du fait de ces suppressions d'emplois, les équipes pédagogiques ont donc été

fort « surprises » par l'importance des moyens mis à disposition des collèges pour cette « école après l'école ». Inscrit dans le cadre du « travailler plus pour gagner plus » du programme Sarkozy, le dispositif représente en effet un volume monumental d'HSE qui viennent s'ajouter à une charge de travail déjà très lourde et qui risquent donc de ne pas être toutes consommées !

VERS DES DISCIPLINES EXTERNALISÉES ?

Évidemment, on ne peut qu'approuver la volonté de développer hors temps scolaire des activités artistiques et culturelles offertes gratuitement à tous les élèves qui demandent à en bénéficier. Mais on peut aussi craindre que les pratiques éducatives extrascolaires ne remplacent à terme les pratiques sportives, artistiques et culturelles actuellement inscrites dans le service des enseignants (voir extrait de lettre ci-contre). Car, dans le même temps, le président de la République et le ministre de l'Éducation nationale prétendent inlassablement que les collégiens auraient trop d'heures de cours. Le risque que certaines disciplines (comme les enseignements artistiques et l'EPS, déjà fragilisées par la définition du socle commun) soient externalisées est donc bien réel. L'accompagnement éducatif après l'école pourrait alors aboutir à moins d'école pour les élèves, et notamment pour ceux qui en ont le plus besoin.

RENTÉE 2008

Le dispositif sera étendu à tous les collèges à la rentrée 2008 sans bilan, sans évaluation et sans



© Thierry Nectoux

garantie que les moyens suivront. Or, des collectivités territoriales commencent déjà à s'inquiéter du surcoût qu'induit la mesure (rémunération des intervenants extérieurs, dépenses supplémentaires en chauffage et en électricité, ou en transport scolaire dans les zones rurales). Alors que l'enseignement au collège se fait quasi systématiquement en classe entière et que les horaires ont fortement baissé dans certaines disciplines, la notion d'aide aux élèves est renvoyée une fois de plus en dehors de la classe... et aux seuls élèves volontaires dont on sait par expérience qu'ils sont rarement les plus en difficulté.

Le ministre ne devrait pas feindre d'ignorer que les élèves ont besoin de temps et de conditions de travail décentes en classe pour s'approprier des savoirs de plus en plus complexes. Il convient donc de lui rappeler nos exigences dans ce domaine et de réaffirmer que le soutien scolaire fait partie des missions des enseignants, et qu'il doit se faire sur le temps scolaire dans le cadre de leur service.

C'est le cas des deux heures d'ATP qui existent actuellement en Sixième pour aider les élèves et les accompagner dans leur travail personnel et qui sont utilisées sous des formes diverses par les équipes pédagogiques en fonction des besoins des élèves (études dirigées, aide méthodologique, aide individualisée en petits groupes). Le SNES estime prioritaire de développer l'ATP à tous les niveaux du collège ; il demande des créations d'emplois et non des HSE.

■ Monique Daune

ÉMEUTES DE 2005 DEUX ANS POUR RIEN ?

À l'automne 2005, à la suite du dramatique décès de deux jeunes garçons de Clichy-sous-Bois, éclatèrent de graves émeutes dans les quartiers populaires, un peu partout en France, et notamment en région parisienne. Les bâtiments publics, et d'abord les établissements scolaires, furent souvent des cibles privilégiées des jeunes émeutiers. Preuve éclatante du profond malaise des « quartiers », L'US donne la parole aux enseignants qui furent alors confrontés à cette vague de révolte sans précédent. Éléments de bilan.

Régine Charles, professeur d'histoire-géographie, enseigne depuis huit ans au collège Jean-Jaurès de Villepinte, l'établissement ZEP regroupé environ 600 élèves, de milieux très défavorisés, souvent originaires du Maghreb et d'Afrique Noire, notamment du Mali.

L'US : Comment l'établissement a-t-il vécu les émeutes de 2005 ?

Régine Charles : Tout d'abord le gymnase attenant à l'établissement a brûlé, mais il a été rapidement reconstruit par le conseil général. Je me souviens surtout de l'atmosphère très particulière de ces journées. Nous arrivions au collège par des rues parsemées de voitures incendiées, dans une odeur de caoutchouc carbonisé. Les élèves, même les décrocheurs, considéraient le collège comme un refuge, ils s'y sentaient sans doute en sécurité.

L'US : Comment ressentaient-ils les événements ?

R. C. : Ils en parlaient avec un mélange de fascination et de répulsion, ils ne comprenaient pas et finalement n'acceptaient pas la destruction des biens privés, à commencer par des voitures qui pouvaient appartenir à leur famille ou à des proches. À la différence des enseignants du collège, eux ne pouvaient pas quitter le quartier le soir. Quelques jeunes de la commune ont été plus tard arrêtés, jugés et condamnés.

L'US : Deux ans après, quelle évolution ?

R. C. : Il faut bien comprendre qu'ici, la situation est difficile au quotidien. Nous avons constaté à cette rentrée que la salle des professeurs venait d'être repeinte : elle a en effet été saccagée pendant les vacances suite à une intrusion... Les violences physiques sont hélas fréquentes, le principal a subi dernièrement une agression. Et la situation semble empirer.

L'US : Et le quartier ?

R. C. : La situation sociale s'est encore dégradée, et le collège en paye le prix : l'assouplissement de la carte scolaire nous a fait perdre entre 10 et 20 élèves, ce qui a d'ailleurs conduit l'administration à vouloir fermer une Sixième ! Ils nous ont fait miroiter une ouverture dans un autre niveau mais nous avons refusé et c'en est resté là.

L'US : Comment expliquer ce climat délétère ?

R. C. : Dans nos quartiers, rien n'est prévu pour les jeunes ; rien hormis un centre commercial et un kebab... Sur le plan culturel c'est le désert, c'est très différent de Saint-Denis par exemple. Le quartier s'est transformé progressivement en ghetto, les jeunes ne vont presque jamais à Paris, ils vivent repliés, parfois embarqués dans des luttes entre territoires... Ce qui me frappe toujours, c'est que les élèves ont souvent des visages tristes.

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

EXTRAIT D'UNE LETTRE D'ENSEIGNANTE AU DÉPUTÉ-MAIRE DE VÉNISSIEUX

Je me permets d'attirer votre attention sur les nouvelles dispositions prises par le gouvernement concernant les « orphelins » de 16 heures...

Les moyens mis à disposition sont monumentaux, on peut donc supposer qu'ils répondent en effet à des besoins. Il semble cependant que cette décision largement annoncée dans la presse ne corresponde pas à la réalité sur le terrain. En effet, les cours terminent à 17 heures (ou 17 h 30 pour certains collèges) et non 16 heures et la plage horaire de ces activités ne pourra être que d'une heure et non de deux. Vu la situation particulièrement excentrée du collège, les parents ne tiennent pas à ce que leurs enfants sortent du collège à 18 heures, c'est-à-dire à la nuit en hiver. Parallèlement à ce dispositif, les collèges concernés par ce dispositif se sont vus refuser le renouvellement des ateliers de pratique artistique qui permettaient à des élèves d'être régulièrement mis en position active de création artistique. Il s'agit des collèges Aragon, Triolet pour Vénissieux, Alain pour Saint-Fons et Longchambon à Lyon 8'...

Je tenais donc à vous informer des incohérences d'un tel dispositif dont les moyens paraissent totalement excessifs, alors que les actions largement mises en place auparavant sur le temps scolaire ou sur la pause de repas ne peuvent plus continuer à fonctionner sur ces plages horaires. Elles doivent absolument s'intégrer « après les cours » pour pouvoir bénéficier des financements de fonctionnement dont elles ont besoin...

Éducation artistique : le SNES a rencontré Eric Gross

IG chargé de mission sur l'éducation artistique et culturelle, Eric Gross doit rendre son rapport le 15 décembre. Ses propositions s'articuleraient autour de deux axes : mise en place d'un passe enseignant pour les musées et monuments nationaux ; renforcement de la dimension artistique et culturelle de chaque discipline (en intégrant cette dimension dans les concours de recrutement ou par des mentions complémentaires). Il nous a interrogés sur la prise en compte dans la carrière de tous les enseignants de leur implication dans des dispositifs d'éducation artistique et culturelle, et d'expérimentations concernant les horaires d'arts plastiques et d'éducation musicale au collège.

Le compte rendu est disponible sur le site observatoires <http://www.snes.edu/observ/spip/> rubrique enseignements artistiques.

3,4 millions

« J'ai décidé de débloquer immédiatement 3,4 millions d'euros en plus des 140 millions prévus au budget 2008, pour développer des activités sportives et artistiques dans le cadre de l'accompagnement éducatif. »

Xavier Darcos, 8/11/2007

Travailler mieux

Flanqué d'un pool de journalistes, Xavier Darcos s'est rendu le 8 novembre au collège Jules Ferry de Maisons-Alfort, pour vanter les mérites de « l'école après l'école ».

Dès son arrivée à 15 h 30, ce collège ZEP avait été « vidé » de la plupart de ses élèves. Il n'en restait que quelques-uns, soigneusement « triés sur le volet » (délégués de classe, latinistes...), encadrés par une minuscule poignée d'enseignants. Un pool de « pom-pom boys » vêtus de polos vantant les mérites du cartable en ligne était également sur place. Et que dire des heures de cours supprimées et du temps passé à préparer cette vaste opération de communication ? Le ministre, ravi, est reparti comme il était venu. Et nous, nous sommes ravis qu'il soit en phase avec une de nos revendications : le travail en petits effectifs, c'est drôlement plus agréable !

